

# Présentation des ateliers *Première marche*

Décembre 2025

# ÉDITO

Parmi les 18-64 ans scolarisés en France, 1 personne sur 10 rencontre de fortes difficultés dans au moins une des compétences de base enquêtées par l'Insee entre septembre 2022 et mars 2023<sup>1</sup>. Être entravé pour lire, écrire ou compter a des conséquences importantes à de multiples niveaux : en tant que citoyen, en tant que parent, mais aussi pour s'insérer professionnellement ou pour évoluer dans son emploi, au rythme des transformations techniques et technologiques du monde du travail.

Ces adultes, sont souvent persuadés qu'ils ne sont pas capables de remédier à cette situation, évitent de se confronter à nouveau à la formation. Pourtant, une fois remis en confiance, ils progressent et les effets sur leur quotidien sont majeurs.

Afin de favoriser l'entrée et le maintien en formation des personnes les plus éloignées, il est nécessaire de proposer des parcours progressifs, cohérents et adaptés. Cela implique d'agir de manière systémique : sensibiliser les prescripteurs pour mieux repérer les difficultés et proposer une offre, au plus près des lieux où résident ces personnes.

C'est pourquoi, lorsqu'aucune offre alternative n'est présente sur le territoire, l'ANLCI œuvre à la mise en place d'ateliers *Première marche* : un dispositif d'accompagnement destiné aux personnes en situation d'illettrisme, très éloignées de la formation ou de l'emploi. Ils répondent à un besoin fondamental de reprise de confiance et de remobilisation de sa capacité à apprendre, préalable à toute entrée en formation ou à toute autre démarche de qualification professionnelle ou de retour à l'emploi.

Ces ateliers peuvent prendre différentes formes mais doivent toujours s'adapter aux publics auxquels ils s'adressent et aux spécificités du territoire concerné.

**Cécile JAFFRÉ,  
Directrice de l'ANLCI**

---

<sup>1</sup> Insee-ANLCI, enquête sur la formation tout au long de la vie (FLV) 2022-2023, module « compétences ».

# Présentation des ateliers *Première marche*

Décembre 2025

## Constat

*Première marche* est une réponse à un problème concret (difficultés de recrutement d'une entreprise locale alors que des personnes sont sans emploi, accès aux droits, ...) dont l'un des freins est le manque de maîtrise des compétences de base d'une part de la population sur un bassin de vie donné. Ce constat doit être partagé par l'ensemble des acteurs concernés.

## Conviction et impulsion

Le constat posé doit être partagé et porté politiquement. Une volonté politique d'accompagnement des administrés éloignés de la formation et de l'emploi en raison de leurs difficultés importantes avec la maîtrise des compétences de base (lecture, écriture, calcul, usages numériques) donne l'impulsion nécessaire sur les territoires pour que des ateliers *Première marche* s'installent en proximité des personnes concernées et s'inscrivent dans une dynamique plus large de coopération des acteurs et de maillage territorial.

## Sensibilisation et outillage

Pour faciliter cette mise en dynamique des acteurs d'un territoire, l'ANLCI et ses partenaires, notamment les Centres ressources Illettrisme et analphabétisme (CRIA), mettent à disposition leurs offres de sensibilisation et de professionnalisation, de sorte que chacun mesure l'impact des situations d'illettrisme dans le quotidien des personnes, soit capable de repérer ces difficultés, de les aborder avec les personnes concernées et puisse, à la place qui est la sienne, apporter les premiers éléments de réponse, en lien avec les différents pans de leur quotidien (accès aux droits, à la formation, à l'emploi, aux soins, au logement...).

## Coopération et coordination

Pour garantir l'efficience d'un dispositif de type *Première marche*, la coopération entre les acteurs du territoire est essentielle. Les personnes concernées doivent être orientées vers les ateliers. Les freins éventuels d'entrée et de maintien en formation doivent être levés par les opérateurs idoines. L'accompagnement proposé, pour qu'il produise les effets attendus, doit être adapté à leurs besoins immédiats, qui sont nécessairement divers et singuliers. Enfin, les dispositifs et différents types d'accompagnements doivent s'articuler entre eux pour favoriser un parcours de redynamisation sociale et professionnelle effectif.

## Souplesse et pragmatisme

Redonner confiance dans leur capacité d'apprentissage aux personnes les plus en difficulté avec la maîtrise des compétences de base est l'enjeu premier de toute action de remobilisation et de formation. Pour certaines personnes, il est plus difficile de prendre conscience de cette capacité, notamment quand on fait appel à des notions abstraites. Ainsi, les contenus des ateliers doivent répondre à des besoins clairement exprimés et dont les enseignements sont immédiatement transférables dans le quotidien. Cela implique de pouvoir différencier l'accompagnement au sein d'un groupe et de faire preuve d'écoute et de souplesse en cours d'accompagnement. Les situations concrètes et les documents authentiques qui constituent la matière andragogique des ateliers, permettent aux bénéficiaires de réaliser la constante mobilisation des compétences de base et des compétences transversales dans le quotidien. Cette prise de conscience est la « Première marche » vers l'émergence d'ambition pour soi-même et de la certitude de sa capacité à apprendre et à participer à des formations plus denses.

## Passerelle

Selon la situation sur les territoires, les ateliers *Première marche* constituent un tremplin vers une offre de formation à la maîtrise des compétences de base, plus formelle, comme les offres régionales, auxquelles les bénéficiaires, réassurés de leur capacité à apprendre, pourront prétendre. Dans ce cas, la coopération avec les services concernés est nécessaire pour articuler les actions. Dans cette situation, le volume horaire de l'offre *Première marche* sera moindre (entre 40 à 60 h).

Si l'offre de médiation en matière de maîtrise des compétences de base n'est pas développée sur le territoire, les volumes peuvent s'avérer plus conséquents (entre 180 et 270 h), voire renouvelables. Il reste néanmoins nécessaire de veiller à l'articulation de l'offre *Première marche* avec l'offre existante ou en devenir du territoire d'intervention.

## Soutenir l'action

Plusieurs types de financement peuvent être mobilisés selon les projets : pactes et contrats locaux des solidarités, subventions et appels à projets des collectivités territoriales, moyens alloués à la Politique de la Ville, pactes régionaux d'investissement dans les compétences, Fonds social européen, fonds privés....

La nature très diversifiée de ces actions justifie la différence des montants utiles compris, à ce jour, entre 10 000 à 50 000 euros.

## Nourrir les partenariats

De nombreux acteurs du tissu associatif local ou institutionnel œuvrent quotidiennement pour accompagner les publics de premier niveau de qualification : France Travail, Régions, Départements, Missions locales, Caisses d'allocations familiales, Mairies, Centres communaux d'action sociale, organismes de formation, associations loi 1901... Leur implication à différents niveaux peut s'avérer essentielle pour faciliter le parcours des personnes accompagnées dans le cadre d'ateliers *Première marche*.

# Présentation des ateliers *Première marche*

Décembre 2025

## L'exemple des Vosges

En septembre 2023, Madame Valérie Michel-Moreaux, alors préfète des Vosges, a souhaité mettre en place une stratégie de lutte contre l'illettrisme. Pour ce faire, elle a mobilisé, dès le départ, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs de l'emploi et de l'accompagnement sociale, avec le soutien de l'ANLCI.

Dans ce département, dont le taux d'illettrisme se situe dans la moyenne nationale, les actions de remédiation s'étaient amenuisées considérablement au cours des dix dernières années. Dans le cadre de la CALPAE en 2023/2024 puis du Pacte Local des Solidarités en 2024/2025, une action *Première marche* a été construite avec le soutien en ingénierie de l'ANLCI, en s'appuyant sur deux axes :

1

Douze sessions de sensibilisation à l'illettrisme, réalisées en proximité pour 120 acteurs de l'emploi et de l'action sociale, et au repérage des bénéficiaires avec le test *eva*, pour objectiver le niveau de maîtrise des compétences de base et orienter les demandeurs d'emploi vers les ateliers.

2

Des sessions de remédiation de 40 heures, réalisées par des professionnels du GRETA, pour amener les publics à résoudre un problème de leur choix (déclaration CAF, suivi de la scolarité d'un enfant sur un ENT, capacité à lire des horaires de transport et à se repérer...). Ces ateliers permettent aux personnes de se sentir à nouveau capables d'apprendre dans un cadre différent de leur scolarité et de les rendre aptes à suivre une future formation collective.

Les bénéficiaires sont accompagnés par leur prescripteur en début et fin de formation, pour construire un parcours et articuler l'atelier avec le dispositif régional.

Ces actions ont été pilotées par un comité de suivi agile, associant l'Etat, le Conseil départemental, l'ANLCI et l'opérateur, facilitant les adaptations du contenu, des lieux d'apprentissage... Le dispositif est monté en puissance de manière progressive, passant de 30 à 60 bénéficiaires sur ces deux années.

En parallèle, le Conseil régional a souhaité, sur ce département, expérimenter une nouvelle offre de formation, la « deuxième marche », alliant la remise à niveau des compétences de base avec une perspective professionnelle : *Compétences et Talents*. Ce dispositif pilote d'une durée de 18 mois, s'articule, depuis sa conception, avec *Première marche*.

S'appuyant sur la Fondation Agir Contre l'Exclusion–FACE et un prestataire de formations, l'action se déroule en alternant des temps en entreprises (70 h) et des temps de formation ludo-pédagogique d'une grande variété (540 h).

Avec la même philosophie de souplesse et de proximité des actions, *Compétences et Talents* a permis à ses 60 premiers bénéficiaires de valider une certification CléA et d'achever leur parcours avec une perspective professionnelle ou de formation qualifiante.

Initiée en septembre 2023, la politique de lutte contre l'illettrisme dans les Vosges s'est structurée autour des acteurs de l'accès à l'emploi (France Travail, missions locales, Département, Région, État) en associant les entreprises vosgiennes. La structuration des acteurs a permis de déployer un second volet, toujours sous le pilotage de Mme la préfète, pour engager des actions de lutte contre l'illettrisme auprès des entreprises. Cette deuxième étape a agrégé d'autres acteurs comme les OPCO et certaines branches professionnelles. Enfin, sur ce terreau devenu fertile, un troisième volet doit mobiliser les trois fonctions publiques, en direction des agents et des usagers.

Avec une approche désormais structurée autour des demandeurs d'emploi, des salariés du privé, des fonctions publiques, *Première marche* aura été le déclencheur structurant d'une politique publique de lutte contre l'illettrisme à 360° dans le département des Vosges.



Film Ateliers Première marche dans les Vosges : retours sur une expérimentation réussie

(disponible sur la [chaîne YouTube](#) de l'ANLCI)



**Agence nationale de lutte contre l'illettrisme**

264 Rue Garibaldi – CS 33415

69488 Lyon Cedex 03

**+33 (0)4 37 37 16 80**

**<https://www.anlci.gouv.fr/>**